C O N D I T I O N S G E N E R A L E S DE L'ASSOCIATION

ADHESION :
Les Activités de l'association sont réservées aux membres de l'association. La durée de celle-ci est valable du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
CENTRES DE VACANCES – CENTRES DE LOISIRS – CLASSES DE DECOUVERTE: L'adhésion annuelle est fixée à 25,00 € pour les familles et à 80,00 € pour les collectivités. L'adhésion donne le statut d'adhérent actif.

PAIEMENT :
Séjour de vacances : 30% du montant du séjour sont à verser lors de la signature de la fiche d'inscription. La réservation est considérée comme ferme dès réception des arrhes. 50% du montant du séjour sont à verser 2 mois avant le départ. Pour les voyages à l'étranger, les prix indiqués sont calculés sur la base des tarifs en vigueur à la date de sortie de notre brochure. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction du cours des monnaies et de la fluctuation des taxes diverses. Sans Détour accepte les bons CAF, CNAV, aide CE.
Accueil de loisirs :
30% d'arrhes à la réservation, le solde 15 jours avant la période retenue.

FRAIS MEDICAUX
Les adhérents s'engagent à rembourser les frais médicaux avancés par Sans Détour, pour les enfants, dès réception des pièces justificatives.

LES DESISTEMENTS
Séjour de vacances
Pour toute annulation plus de 60 jours avant le départ, le montant des arrhes sera conservé par l'association.
Entre 60 et 30 jours avant le départ 50% du prix du séjour restera acquis à l'association.
Entre 30 et 15 jours avant le départ, 70% du prix du séjour seront acquis à l'association. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le départ, la totalité des frais sera exigée. Aucun remboursement ne sera consenti si l'enfant quitte le centre avant la fin du séjour, qu'elles qu'en soient les raisons. Pour les séjours avec transport aérien, une assurance annulation est comprise dans le prix du voyage.
Accueil de Loisirs
En cas de maladie, l'association s'engage à rembourser les arrhes sur présentation d'un certificat médical.

ASSURANCES
Un contrat collectif d'assurance est souscrit par l'association. Il garantit la responsabilité civile, le rapatriement, les dommages corporels, les secours. Les séjours à l'étranger (USA / CANADA particulièrement) font l'objet d'une contractualisation individuelle complémentaire incluant les soins médicaux. Les biens personnels ne sont pas couverts par l'assurance (perte, vols, dégradation). De plus, nous avons souscrit une assurance spéciale individuelle corporelle accident.
RESPONSABILITES
Le catalogue est remis à titre d'information, il ne constitue pas un document contractuel.
A ce titre, nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier des itinéraires, des programmes, des dates selon la fluctuation aérienne ou d'annulation tout voyage ou séjour si le nombre minimum des participants n'est pas atteint.

AGREMENTS
Jeunesse et sport :
Tous nos séjours et nos hébergements sont agrées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
Tourisme associatif :
Depuis le mois de mai 1995, la préfecture de ROUEN a accordé à notre association un agrément touristique au vu de ses compétences professionnelles et de sa rigueur organisationnelle.
Règlement intérieur: L'accès aux activités de l'association est exclusivement réservé aux adhérents. L'adhésion à l'association engage chaque utilisateur au respect du règlement intérieur. Le règlement intérieur est consultable sur chaque lieu d'accueil de l'association.

Conditions générales de ventes
Les conditions générales de ventes sont celles du décret n°94490 du 15 juin 1994, puis en application de l'article 31 de la loi n°92645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles sont consultables sur notre site : www.sansdetourlh.fr ou à chacun des accueils de l'association.
L'inscription à l'un de nos centres de vacances ou centres de loisirs ou toutes autres activités de l'association, implique l'adhésion complète à nos conditions générales. Elle autorise la parution de photos des participants en activités, sur notre site ou sur les brochures ou tout autre document de communication de l'association. Elle nous autorise à consulter le quotient familial sur le site de la CAF.

SIGNATURE DE L ADHERENT